



Communauté de Communes  
de l'Agglomération Migennaise

La vie comme vous l'aimez !

Envoyé en préfecture le 30/06/2025

Reçu en préfecture le 30/06/2025

Publié le 30/06/2025

ID : 089-248900383-20250624-DEC\_PRES26\_2025-CC

2025/26

S2LO

**DÉCISION DU PRÉSIDENT N° 26/2025**  
prise en vertu de la Délibération du Conseil Communautaire 82/2023/ADM du 19  
septembre 2023  
portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes

OBJET : Marche de réhabilitation de la piste d'athlétisme - Modification n°1 du lot n°2  
« Eclairage sportif »

Le Président de la Communauté de Communes de l'Agglomération Migennaise

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le code de la commande publique
- Vu la Délibération 82/2023/ADM du Conseil Communautaire en date du 19 septembre 2023 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes pour toute décision concernant l'intégralité des procédures portant sur la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Vu la procédure adaptée
- Vu l'avis d'appel public à la concurrence mis en ligne le 28/11/2024
- Vu la décision n°01/2025 en date du 15/01/2025 portant attribution du marché 2024-18 relatif à la réhabilitation de la piste d'athlétisme notamment le lot 2 « Eclairage sportif » à l'entreprise SOMELEC pour un montant global et forfaitaire de 73 634.04€ TTC.

Considérant qu'il est apparu la nécessité d'installer sur la piste d'athlétisme un coffret électrique en acier avec deux prises PC.

### DÉCIDE

ARTICLE 1 : de conclure avec l'entreprise SOMELEC une modification n°1 au lot 2 au marché de travaux pour un montant de 4 836€ TTC

ARTICLE 2 : Dit que le montant initial du lot 2 du marché s'élève à 73 634.04€ TTC

ARTICLE 3 : Dit que le nouveau montant du lot 2 du marché s'élève à 78 911.84€ TTC soit une augmentation de 6.53% par rapport au montant initialement prévu.

Fait à Migennes, le 24 juin 2025

Le Vice-Président

D. JACQUEMAIN

